



Championnats de France par Equipes Tennis-Fauteuil 2019

ORGANISATION D'UNE PHASE INTERRÉGIONALE DE NATIONALE 3

RAPPEL



A partir de l'année sportive 2019, le championnat par Equipes Tennis-Fauteuil sera constitué de la manière suivante :

❖ Nationale 1 : 6 équipes

- Phase Préliminaire, 2 poules de 3 équipes : rencontres de poules
- Phase finale : les 2 premières équipes de poule jouent la phase finale et disputent le titre de champion de France

❖ Nationale 2 : 12 équipes

- Phase préliminaire , 4 poules de 3 équipes : rencontres de poules
- Phase finale : les 4 équipes premières de poule jouent la phase finale et disputent le titre de champion de France

❖ Nationale 3 :

- Chaque ligue organise un championnat régional qualificatif à la phase interrégionale
- Phase interrégionale (4 groupes de 4 équipes) : les équipes championnes de ligue disputent la phase interrégionale
- Les 4 équipes vainqueurs de leur phase interrégionale jouent la phase finale et disputent le titre de champion de France

NATIONALE 3

- La ligue et sa commission régionale Paratennis organisent un championnat régional qualificatif dont le champion doit être connu pour le 17 décembre 2018 : inscription auprès de la FFT
- L'Interrégion se déroule entre janvier et le 17 mars, la date du week-end est décidée par la ligue et sa Commission : elle doit se dérouler entre janvier et au plus tard le 17 mars 2019
- L'équipe championne de ligue intègre ensuite l'un des 4 groupes interrégionaux qualificatifs à la phase finale (ci-dessous)
- L'organisateur de la phase interrégionale est l'une des ligues du groupe : elle transmet sa candidature au plus tard le lundi 17 septembre 2018 à la FFT
- La ligue organisatrice d'un groupe interrégional accueille 4 équipes : demi-finales le samedi après-midi, finale et 3e place le dimanche matin :

GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4
4 équipes	4 équipes	4 équipes	4 équipes
NOR/PDL/BRE/CEN	PACA (2) /ARA /CORSE	NVA (2) / OCC (2)	IDF/ HDF/GDE/BFC

- la régionalisation doit être optimale, a donc été prise en compte l'étendue que couvre la réunion de certaines ligues comme pour OCC/NVA où ces 2 ligues engageront chacune 2 équipes → vainqueur et finaliste de la phase régionale
- Pour le Groupe 2 (groupe de 3 ligues), 1 place supplémentaire a été attribuée à la ligue ayant le plus de joueurs recensés : la ligue PACA qui engagera 2 équipes → vainqueur et finaliste de la phase régionale
- A l'issue de la phase interrégionale, les 4 équipes vainqueurs de leur groupe se qualifient pour la phase finale où elles joueront le titre de champion de France
- Lors des Interrégions, participation FFT aux frais de déplacement des équipes (0,10 € km A/R x 4 joueurs) + frais de séjour pour l'équipe : 152,50€
- Subvention FFT pour la ligue organisatrice de l'Interrégion : 300 euros
- Si une ligue engage moins d'équipes que prévu, sa ou ses équipes seront remplacées par une équipe d'une ligue du même groupe (on sélectionnera toutes les équipes ayant terminé 2e de leur championnat régional et sera sélectionnée l'équipe ayant le meilleur poids : 2 meilleurs joueurs ayant disputé la phase qualificative)
- Alternance chaque année de la ligue organisatrice du groupe interrégional

Calendrier et homologations

Toutes les phases qualificatives, y compris la phase interrégionale de Nationale 3, devront être finies au plus tard le 17 mars 2019 afin d'avoir le nom des équipes qualifiées pour les phases finales qui auront lieu :

les 26, 27 et 28 avril 2019 au TC La Fourragère ASPTT à Marseille, Ligue PACA.

Interrégions de Nationale 3 : homologation sur le site Paratennis à partir de la phase **Interrégionale seulement**

- Championnat régional de Ligue : les feuilles de match et l'état de résultats final sont envoyés à la FFT/Département Compétition, à l'issue du championnat régional qualificatif, **au plus tard le lundi 17 décembre.**
- Phase Interrégionale :
 - La FFT communiquera aux 4 ligues organisatrices les équipes composant leur groupe (composition d'équipe et contact)
 - En début d'année sportive (courant septembre), chaque ligue organisatrice aura rempli un formulaire d'organisation de sa phase (lieux, dates, contact organisation, etc.) sur le site www.paratennis.fr pour que la phase soit inscrite au calendrier des compétitions et que les équipes qualifiées puissent anticiper sur leurs disponibilités; ces phases devront obligatoirement se dérouler entre Janvier et le 17 mars 2019.
 - A l'issue de la phase interrégionale, le JA envoie les feuilles de match et l'état de résultats à la FFT/Département Compétition.



CAHIER DES CHARGES D'UNE PHASE INTERRÉGIONALE DE NATIONALE 3

La F.F.T. est le maître d'œuvre de l'ensemble des Championnats de France. Elle confie chaque année l'organisation des groupes de la phase interrégionale à une Ligue et sa Commission Régionale Paratennis (CRP).

I - ORGANISATION SPORTIVE

Un groupe de la phase interrégionale regroupe 4 équipes et se dispute par élimination directe : demi-finales le samedi à 14h ; finale et rencontre de classement le dimanche à 9h. La rencontre est constituée de 2 simples et 1 double dont l'ordre est : S2, S1 et Double. Les joueurs de simple peuvent jouer en double. Le format des simples est le format traditionnel (format 1) et celui des doubles est le format 4.

Courts et balles :

Deux courts de même surface, au minimum, doivent être réservés à la compétition. S'il est prévu que les rencontres se déroulent à l'extérieur, des courts de repli doivent être prévus en cas d'intempéries. Les sites doivent être accessibles PMR (accès courts, restauration, sanitaires et vestiaires). Les balles sont fournies par la Ligue organisatrice.

2) Juge-Arbitrage/Arbitrage :

Un JAE2 minimum est désigné par la commission régionale d'arbitrage (CRA) qui recevra de la F.F.T. les indemnités habituelles. Des arbitres peuvent être désignés mais l'auto-arbitrage est autorisé.

Les équipes doivent être présentes au complet avant le début des rencontres; le JA place les équipes dans le tableau en fonction de leur poids (2 meilleurs joueurs présents régulièrement qualifiés : 1 vs 4 et 2 vs 3. A égalité de poids, le JA procède à un tirage au sort (classement actualisé, disponible sur le site www.fft.ft/le-paratennis).

La composition d'une équipe lors de la rencontre du samedi peut être différente de celle du dimanche **mais** une équipe ne pourra pas se renforcer par rapport à la composition initiale utilisée pour le calcul du poids de l'équipe (2 meilleurs joueurs).

Le JA doit envoyer les résultats dès la fin de la phase à la FFT, Pôle Fédéral/Département Compétition.

3) Rencontres :

Si un groupe interrégional n'est composé que de 3 équipes (forfait par ex.), l'équipe classée n°1 en terme de poids est exempte de la première journée ; elle jouera la finale le dimanche contre le vainqueur de la rencontre ayant opposé les équipes classées n°2 et n°3. L'équipe vainqueur se qualifie pour la phase finale de Nationale 3.

II - ORGANISATION GENERALE

1) Hébergement, restauration et transport :

La Commission Régionale Paratennis organisatrice négocie un tarif préférentiel avec un hôtel et bloque le nombre de chambres suffisant pour chacune des équipes visiteuses (4 chambres doubles minimum). Un certain nombre de chambres PMR doit être prévu (au moins 1 chambre PMR réservée pour la salle de bain qui pourra être utilisée par l'ensemble des joueurs). Un système de navettes doit pouvoir être mis en place entre hôtel/gare/aéroport/lieu de la compétition avec un véhicule adapté.

2) Service médical : Un médecin et un kinésithérapeute doivent pouvoir être joints rapidement, en cas de nécessité, tout au long du week-end.

III – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FFT

La FFT participera aux frais de juge arbitrage selon l'indemnité habituelle qu'elle versera directement à la ligue. La FFT versera une subvention de 300 euros à la ligue organisatrice.

La FFT indemnifiera forfaitairement les équipes à l'issue du championnat pour les frais d'hébergement et de déplacement (remboursement automatique, aucun justificatif à fournir) :

- Forfait km habituel sur la base de : 4 joueurs x 0,10 € x Kms A/R ainsi qu'une prime de séjour à l'équipe d'un montant de 152,50 euros.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE A L'ORGANISATION D'UNE INTERREGION DE NATIONALE 3 TENNIS-FAUTEUIL

A retourner par mail avant le lundi 17 septembre à la FFT à

bfravalo@fft.fr



INDIQUER LE GROUPE : <i>Rayer la mention inutile</i>	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4
NOM DE LA LIGUE :				
Nom du responsable de l'organisation :				
Contact Mail :				
Contact téléphonique :				
Lieu du déroulement de la compétition (Nom du site et adresse/ville) <u>Accessible PMR</u>				
Nombre de courts couverts/ surface				
Nombre de courts extérieurs /surface				
VISA DE LA LIGUE				